

**Commune d'Ixelles**  
Service de l'Urbanisme  
**Monsieur Frédéric Latenre**  
Directeur adjoint de  
**l'Aménagement du territoire**  
Chaussée d'Ixelles, 168  
B - 1050 BRUXELLES

Bruxelles, le 02/04/2026

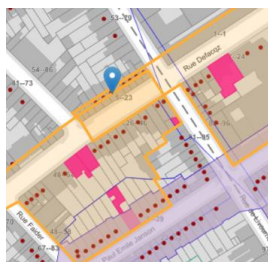
**N/Réf. :** IXL20482\_757\_PU  
**Gest. :** AH  
**V/Réf. :** PU2025/466-89/15  
**Corr:** Belinda Delpierre  
**NOVA :** 09/PU/2007620

**IXELLES. Rue Defacqz, 15**  
(= partie avant en zone de protection de l'Hôtel Wielemans et son jardin situés au n.14 et de l'Hôtel Janssens situé au n.50 / Inventaire)  
**PERMIS D'URBANISME:** rénover et transformer l'immeuble notamment mettre en conformité l'annexe du rez-de-chaussée, l'aménagement de terrasses, la modification et le nombre de logements ainsi que modifier la toiture et remplacer les châssis de la façade avant

### Avis de la CRMS

Monsieur le Directeur adjoint,

En réponse à votre courrier du 18/03/2026, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 01/04/2026, concernant la demande sous rubrique.



Localisation du bien © Brugis



Photo de la situation existante et plan d'élévation projetée, extraits de la demande



Les interventions proposées en façade à rue, dont le retour à une teinte blanche pour la porte d'entrée, le remplacement des châssis en PVC par des châssis en bois ou encore la restitution du volume traditionnel de la toiture contribueront à renforcer les qualités architecturales de la maison, inscrite à l'Inventaire légal. Elles participent à la valorisation du contexte urbanistique des biens classés et participent à la cohérence du front bâti néoclassique auquel appartient l'immeuble.


La CRMS encourage cette démarche, tout en demandant d'équiper la porte-fenêtre centrale du premier étage de panneaux d'allèges pleins, selon la typologie traditionnelle. La teinte des façades et l'aspect des soupiraux devront être précisés.

Le réaménagement intérieur et les travaux en façade arrière visés par la demande ne porteront pas atteinte aux perspectives vers et depuis les biens classés. De manière générale, la CRMS demande de préserver les éléments intérieurs présentant un intérêt patrimonial.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur adjoint, l'expression de nos sentiments distingués.



A. AUTENNE  
Secrétaire



S. VAN ACKER  
Président

c.c.: [mleclef@urban.brussels](mailto:mleclef@urban.brussels) ; [hlelievre@urban.brussels](mailto:hlelievre@urban.brussels) ; [mkreutz@urban.brussels](mailto:mkreutz@urban.brussels) ; [crms@urban.brussels](mailto:crms@urban.brussels) ; [avis.advies@urban.brussels](mailto:avis.advies@urban.brussels) ; [protection@urban.brussels](mailto:protection@urban.brussels) ; [lleirens@urban.brussels](mailto:lleirens@urban.brussels) ; [pu@ixelles.brussels](mailto:pu@ixelles.brussels) ; [amenagementterritoire@ixelles.brussels](mailto:amenagementterritoire@ixelles.brussels)